



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Claude Bourges, Hélène Mérienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Martine Bardin, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux,

Absents ayant donné pouvoir : Pascale Roquesalane à Sylvie Barusseau, Cécile Echelard à Sylvain Tanguy,

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Piétri, Murielle Thébault, Patrick Wunderle

Madame Sylvie Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 050-2025

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES A DESTINATION
DU SERVICE DES ENFANTASTICS DE L'EPNAK**

Rapporteur : Laurence CAMERA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

CONSIDÉRANT la demande de l'EPNAK (Etablissement Public National Koenigswarter), organisme public gérant des établissements, services, dispositifs et plateformes médicosociales accompagnant des handicapés, plus précisément son service des Enfantastics, d'occuper des locaux afin d'œuvrer à la mise en place d'un accueil itinérant pour des jeunes enfants/adolescents souffrant de TSA (Trouble du Spectre Autistique),

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de Le Plessis-Pâté de soutenir les activités du service des Enfantastics afin d'œuvrer à la mise en place d'un accueil itinérant pour des jeunes enfants/adolescents souffrant de TSA (Trouble du Spectre Autistique) en mettant à sa disposition à titre gracieux deux salles de l'Accueil de loisirs, les jeudis et vendredis, de 9h à 16h30 en période scolaire et la salle des Noisetiers ou une autre salle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de la convention établie entre l'Etablissement Public National Koenigswarter (EPNAK) et la commune du Plessis-Pâté.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

PRÉCISE que la convention est établie pour une durée d'un an à compter du 25 septembre 2025.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai De deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :
16 septembre 2025

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

